



Alliance Française
Santa Cruz de Tenerife

DEFI Inter-Alliances 2026

Modèle de règlement à usage des coordinations nationales et des référents

ARTICLE 1 – Organismes

Les Alliances Françaises d'Espagne, associations à but non lucratif, et la Fondation des Alliances Françaises, sise à Paris, sont les organisatrices du concours "DEFI Inter-Alliances", ci-après nommé « LE DEFI » ou « concours ».

ARTICLE 2 – Objet du concours

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale, en français, à travers la plateforme numérique Kahoot.

Le concours se déroule en quatre étapes :

- une phase de sélection locale organisée par chaque Alliance participante (voir art.1),
- une phase de sélection nationale
- une demi-finale par zone géographique
- une finale internationale.

- Les sélections locales seront organisées à l'AF de Tenerife de façon présentielle durant la semaine du 16 mars.
- La finale nationale aura lieu en format virtuel le 18 avril et sera organisée par la coordination des Alliances Françaises d'Espagne
- La demi-finale par zone géographique aura lieu en format virtuel samedi 23 mai 2026
- La finale internationale aura lieu en présentiel, à Bruxelles en juillet 2026.

ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits en cours de français dans les Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans au 1er juillet 2026
- disposer d'un niveau de français – ou en cours d'apprentissage – A2, B1, B2, C1 ou C2
- ne pas faire partie du personnel ou du conseil d'administration d'une Alliance
- ne pas avoir le français en tant que langue maternelle

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

Est considérée apprenant de l'Alliance Française toute personne inscrite à un cours collectif de français, en présentiel ou en ligne, à la date du 16 mars 2026.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Les 3 premières phases de sélections - locale, nationale et demi-finale géographique - se dérouleront comme suit : un questionnaire de culture générale en français à travers la plateforme numérique Kahoot.

Les participants doivent impérativement utiliser deux dispositifs numériques pour participer, à travers deux plateformes, faciles d'accès et gratuites (un ordinateur ou une tablette ou un smartphone pour accéder à Zoom pour l'espace de jeu virtuel, et un smartphone pour répondre au questionnaire depuis l'application Kahoot).

Pour éviter tout risque de triche, il est demandé qu'à chacune de ces étapes, un représentant de l'Alliance soit présent afin de surveiller les candidats.

La finale internationale se déroulera en présentiel via l'application Kahoot. Les finalistes devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetées sur un écran et la connexion internet assurée par les organisateurs.

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français.

Les réponses au questionnaire de culture générale proposées sur la plateforme Kahoot donneront lieu à un comptage de points et à un classement :

- Les deux participants à la sélection locale qui auront comptabilisé le plus de points seront désignés comme finalistes et représenteront leur Alliance à la sélection nationale.
- Les deux participants à la sélection nationale qui auront comptabilisé le plus de points seront désignés comme finalistes et représenteront leur réseau dit « national » lors de la demi-finale par zone géographique.
- Le participant classé premier en demi-finale de chaque zone géographique participera à la finale internationale en présentiel à Bruxelles – transport et hébergement pris en charge par les organisateurs. Les zones géographiques sont basées sur le découpage géographique de la Fondation des Alliances Françaises – organisatrice du concours.
- Le participant à la finale internationale qui aura comptabilisé le plus de points sera déclaré vainqueur du concours.

Disposition particulière :

Les personnes ayant remporté une finale internationale lors des éditions précédentes (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ne pourront participer au DEFI Inter-Alliances 2026.

ARTICLE 4 – Prix

Prix pour les deux personnes sélectionnées lors de la finale locale : dégustation de fromage français.

Prix pour la sélection nationale : à déterminer.

Pour la demi-finale par zone géographique, les gagnants (1 par zone) se verront offrir un séjour à Bruxelles en juillet 2026, afin de participer à la Finale internationale.

Le séjour comprend :

- Le logement,
- Le transport de l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant jusqu'au à Bruxelles, et de Bruxelles jusqu'à son aéroport d'arrivée. Les billets de transports interurbains (bus, métro, RER, etc.) ne sont pas compris.
- Une allocation de 400€.

Tous les autres frais non compris (assurance, bagage supplémentaire, etc.) dans le prix seront à la charge des gagnants. Dans le cas où le gagnant doit obtenir un visa pour séjourner en Belgique, il lui incombera d'effectuer les démarches nécessaires. Les gagnants s'assureront des conditions requises pour voyager en Belgique.

En cas de refus de visa ou d'impossibilité de voyager, le participant classé deuxième lors de la demi-finale se verra proposer la participation à la Finale.

4.1. Validité

Les gagnants des demi-finales par zone géographique devront impérativement être disponibles pour se rendre en présentiel en Belgique pour participer à la finale internationale en juillet 2026. L'indisponibilité constitue un motif d'annulation du prix. Dans ce cas, le participant classé deuxième sera désigné lauréat de la zone et invité à la finale internationale.

Les gagnants de la finale régionale n'ont pas la possibilité de céder leur prix à un proche.

ARTICLE 5 – Droits à l'image

Tant les sélections locales, nationales et demi-finales par zone géographique que la finale internationale sont susceptibles d'être retransmises en direct ou diffusées en différé sur les sites internet et réseaux sociaux des Alliances participantes, des organisateurs et des partenaires du concours.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires du concours, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants (locaux, nationaux, par zone géographique ou internationaux), auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

ARTICLE 6 – Responsabilités

6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative

d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient entraîner des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Les participants sélectionnés pour prendre part à la sélection nationale, la demi-finale par zone géographique et/ou la finale internationale devront s'assurer qu'ils sont disponibles aux dates précisées. Dans le cas où ils ne seraient pas disponibles à ces dates, et quelle que soit la raison, leur participation sera de fait annulée.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent tacitement les dispositions du présent règlement et autorisent les Alliances Française participantes et organisatrices à diffuser leur nom ainsi que leurs données qui les identifient ou pourraient conduire à leur identification.